

PUBLIÉ LE

10 NOV. 2025



Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le

ID : 013-211301031-20251105-2025\_533-AR

S<sup>2</sup>LO

REF : DY/JDG/SC  
SERVICE DES FINANCES

2025.533

## ARRETE Portant décision budgétaire

**Objet :** décision budgétaire portant transfert de crédits entre chapitres au sein de la section Fonctionnement - Budget annexe Restauration Collective

LE MAIRE DE SALON-DE-PROVENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5217-10-6,

Vu la délibération du 25 juin 2020 adoptant le règlement budgétaire et financier de la commune de Salon de Provence, modifié par la délibération du 15 décembre 2021, et autorisant au conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitres à chapitres au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement (hors dépenses de personnel), dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,

Considérant la nécessité de mandater des pénalités pour résiliation anticipée sur marché,

Considérant que cette dépense doit être engagée en section fonctionnement sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante »,

Considérant que les crédits prévus au budget 2025 pour cette dépense sont insuffisants,

### DECIDE

**en exécution des pouvoirs susvisés,**

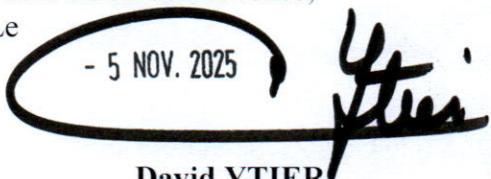
**ARTICLE 1** – D'abonder de 1 385,00 € le chapitre 65 « autres charges de gestion courante », article 65888 service 4400, du budget annexe Restauration Collective, en procédant à un transfert entre chapitres au sein de la section de fonctionnement dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section de fonctionnement. Les crédits seront prélevés sur le chapitre 67 «charges spécifiques», article 673, service 4400.

**ARTICLE 2** – Lors d'un prochain conseil municipal, Monsieur le Maire rendra compte dans le cadre d'une délibération portant décision modificative du budget annexe Restauration Collective de l'emploi des crédits.

Fait à Salon-de-Provence,

Le

- 5 NOV. 2025

  
**David YTIER**  
Adjoint délégué aux finances